



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 13 Octobre 2010

DOSSIER N° 2 :

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le treize octobre 2010

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME COSSECQ, M. QUANCARD, M. ASSERAY, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. FARGEON, M. BARRIER, MME MADELMONT, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO

Excusés avec procuration : MME CAZABONNE-DINIER (à MME CAZAURANG), M. VALLEIX (à M. BLADOU), MME CALLUAUD (à MME SOULAT), M. LAMARQUE (à M. FARGEON), MME TRAORE (à MME MADELMONT), M. PASCAL (à MME DE PONCHEVILLE), MME ROCHARD (à M. PRIKHODKO), M. ABRIOUX (à MME BORDES)

Absent :

Secrétaire : MME MADELMONT

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2010

DOSSIER N° 2 : RESTRUCTURATION DE L'ENSEMBLE SPORTIF JEAN JAURES CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE ➤ ATTRIBUTION DU MARCHÉ

RAPPORTEUR : M. ZIMMERMANN

Un concours de maîtrise d'œuvre sur « esquisse » a été lancé le 5 février 2010 pour la restructuration du complexe sportif Jean Jaurès.

Il s'agit de la restructuration de l'ensemble sportif Jean Jaurès comprenant :

- un pôle rugby : rénovation de tribunes, vestiaires, salle de musculation et club-house,
- un pôle multisports : démolition de la salle de sports actuelle et création d'une salle multisports départementale, de vestiaires, de locaux associatifs et d'une salle d'escrime d'entraînement.

L'ensemble représente une surface de 2 500 m² plus des aménagements extérieurs sur 2 000 m². L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est de 2 805 000 € HT.

Par délibération du 9 mars 2010 le jury a été constitué.

27 candidats ont fait acte de candidature, le jury du 22 avril 2010 a émis un avis motivé et la Maîtrise d'ouvrage a retenu les trois candidats suivants pour déposer un projet :

- 1^{er} : GROUPE A 40 ARCHITECTURE, enveloppe n° 17,
- 2^{ème} : Michel MOGA, enveloppe n° 9,
- 3^{ème} : AIR ARCHITECTES, enveloppe n° 14

Le jury qui s'est réuni une nouvelle fois le 15 septembre 2010, après étude des trois projets, a classé les candidats et a souhaité recevoir ceux-ci pour répondre à quatre questions listées sur le procès-verbal concernant des précisions sur les calculs du coût de fonctionnement des bâtiments, le désenfumage de la salle multisports, la compatibilité avec l'installation future de panneaux photovoltaïques et l'utilisation de matériaux naturels (peinture, isolation).

Il s'est à nouveau réuni le 28 septembre afin d'entendre les candidats, un procès-verbal a été établi.

L'ensemble des procès-verbaux ainsi que les enveloppes contenant l'acte d'engagement ont été remis à Monsieur le Maire qui, après ouverture de ces dernières, a souhaité que le Groupe A40 Architecture soit retenu conformément à l'avis du Jury, sur la base d'un montant d'honoraires détaillé comme suit :

- Mission de base : 11 % pour un coût prévisionnel de travaux de 2 805 000 € HT, soit 308 550 € HT, à déduire de cette somme la mission VISA pour 12 342 € HT, soit un total de **296 208 € HT** l'option mission EXE venant en remplacement de cette mission VISA.
- Mission complémentaire HQE : **6 500 € HT**
- Mission complémentaire coût global : **3 600 € HT**

Il propose également de valider l'option suivante :

- Mission EXE : **78 540,00 € HT**

Soit un montant total d'honoraires de **384 848,00 € HT** et de 460 278,20 TTC

Il est donc demandé à l'Assemblée délibérante :

- d'attribuer le marché de Maîtrise d'œuvre pour la restructuration du complexe sportif Jean Jaurès au Groupe A40 Architecture, situé 10 rue St-Macaire, 33800 BORDEAUX dont le montant des honoraires est de 384 848,00 € HT et de 460 278,20 TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché ainsi que l'ensemble des pièces qui y sont annexées

Cette proposition est approuvée à la MAJORITE :

30 voix POUR

5 ABSTENTIONS (MME DE PONCHEVILLE, M. ASSERAY, MME DESON, M. PASCAL, M. BARRIER)

Fait et délibéré le 13 Octobre 2010

LE MAIRE,



Patrick BOBET